



Mairie
de
HOUPLIN-ANCOISNE
59263

☎ 03 20 90 05 52
Fax 03 20 32 71 39
www.mairie-houplin-ancoisne.fr

Houplin-Ancoisne, le

Monsieur le Maire de HOUPLIN-ANCOISNE

à

N°2018 V132

Nous, Maire de la Commune d'HOUPLIN-ANCOISNE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'arrêté n°18A269 de la Métropole Européenne de Lille,
Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution de ces travaux confiés à l'entreprise SOTRAVEER, lieu dit Lezand put houck – 59670 WINNEZEELE, et ainsi prévenir tous risques d'accidents,

ARRETONS :

- Article 1. : **La rue Georges Lampin sera barrée (sauf riverains), du 15 au 16 novembre 2018.**
- Une déviation sera mise en place rue Roger Salengro et rue des Postes.
- Article 2. : La signalisation du chantier sera réalisée conformément aux textes en vigueur relatifs à la signalisation temporaire des routes.
- Article 3. : La maintenance de la signalisation sera assurée, de jour comme de nuit, par l'entreprise SOTRAVEER, chargée des travaux.
- Article 4. : Les usagers devront se conformer à la signalisation réglementaire qui sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.
- Article 5. : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de WATTIGNIES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6. : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE :
 - Service Voirie & Espaces publics
 - Service Signalisation
 - TRANSPOLE – sous-traitance bus ;
 - ESTERRA :
 - Dépôt de SEQUEDIN – Fax : 03.20.17.91.39 ;
 - Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de WATTIGNIES ;
 - Police Municipale ;
 - L'entreprise SOTRAVEER.

Fait à HOUPLIN-ANCOISNE,
Le 13 novembre 2018
Le Maire,

J. CRESPEL

